

HOTELS CLASSES

« 1 étoile »

L'hôtel classé "1 étoile" est un établissement qui doit offrir aux clients un minimum de confort. Il est caractérisé par la simplicité des locaux et des équipements.

I – INSTALLATIONS COMMUNES

- Le hall de réception doit être aménagé et équipé ;
- L'entrée doit être aménagée, éclairée et abritée des intempéries.
- Les couloirs et les escaliers doivent avoir une largeur minimale de 1,20 m

II - CHAMBRES

50% des chambres doivent comporter des douches et W.C

III - DEPENDANCES

Les locaux du personnel doivent comprendre des vestiaires et des toilettes en nombre suffisant.

V - PRESTATION DE SERVICE – PERSONNEL

10% du personnel doivent être qualifiés et issus d'une école hôtelière. Le reste doit justifier d'une formation ou d'un apprentissage méthodique et complet.

L'hôtel classé « 1 étoile » doit disposer au moins de 0,4 employé par chambre .

La direction : les postulants au poste de direction doivent :

- être titulaires d'un diplôme délivré par une école de formation hôtelière et avoir occupé au moins pendant 2 ans un poste de responsabilité dans un établissement hôtelier similaire,
- ou justifier d'une expérience à un poste de responsabilité de 4 années au moins dans un établissement hôtelier.